YANNICK NINSIER

37

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 16 – Djibouti
Intervention de la Belgique
Date: 25 avril 2013

Monsieur le Président,

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation de Djibouti, et espère pouvoir mener avec elle un dialogue constructif dans le cadre de l'Examen périodique universel.

Mon pays félicite Djibouti de la création d'un Programme conjoint entre le Ministre de la Justice, la Commission Nationale des Droits de l'homme et le Bureau des Nations Unies pour la mise en œuvre des recommandations acceptées lors de l'EPU précédent.

La Belgique salue le déroulement pacifique du scrutin législatif du 22 février 2013. La Belgique s'inquiète néanmoins de la réduction de l'espace laissé à la **liberté d'expression et de manifestation** à Djibouti. La liberté d'expression et la **liberté de la presse** sont des composantes essentielles de toute société démocratique. La liberté d'expression prend aussi la forme de manifestations pacifiques, qui peuvent parfois avoir comme objet de remettre en cause certaines politiques du Gouvernement. Des rapports émanant de sources diverses et crédibles font état d'une dégradation des conditions d'exercice de ces droits à Djibouti.

Dans ce contexte, mon pays recommande à Djibouti de:

R1; rendre ses lois et pratiques pleinement conformes à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

R2: lever les restrictions imposées aux activités des medias et permettre une couverture indépendante et critique de l'action du Gouvernement

R3: restreindre au strict nécessaire l'usage de poursuites pénales contre les personnes qui font usage de leurs droits à la liberté d'expression et de manifestation pacifique

R4 : inviter le Rapporteur Spécial sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression et le Rapporteur Spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association à rendre visite à Djibouti.

Je vous remercie Monsieur le Président.